

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

**Date de la séance**

16 SEPTEMBRE 2025

**Date de la convocation**

25 AOÛT 2025

**Objet de la délibération**

**Mise en œuvre et gestion des chèques « conseil agronomique » dans le cadre du dispositif expérimental du site démonstrateur « Gimone » portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

Page 1/2

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	12
Délégués suppléants présents :	5
Délégués suppléants avec voix délibérative :	5
Délégués avec pouvoir de vote :	6
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LE SEIZE SEPTEMBRE

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

**Délégués présents :**CC des Deux Rives : DUPUY Jean, BENVENUTO RaymondCC Terres des Confluences : AVARELLO GeorgetteCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : GASQUET Marcel, COUREAU Jean-LouisCC Grand Sud T&G : ESTANOVE PhilippeCA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Lomagne Gersoise : BLANCQUART PhilippeCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de M. DEPRINCE)CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. BRIET)CC Coteaux Arrats Gimone : GABRIEL Bruno (pouvoir de M. LAFFITEAU), BALDUCCI Eric (pouvoir de M. DULONG), POMIES Christian (pouvoir de M. ALEM)CC de la Gascogne Toulousaine : DUPOUX Jean-Luc (pouvoir de M. FRECHOU)**Délégués excusés :**

PENSIVY Bernard (CA Grand Auch), LAFFITEAU Alain (CC du Savès), BRIET Michel (CC Val de Gers), ALEM Pierre, DULONG Christian, BOUTAN Geoffrey (CC Coteaux Arrats Gimone), LATAPIE Gérard, DEPRINCE Jean-Luc (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), COULON Marie-Christine (CC Grand Sud T&G), SAMAIN Hugues, DELLAC Patrick (CC Terres des Confluences), FRECHOU Alain (CC Cœur et coteaux du Comminges), ADER Jean-Pierre (CC du Pays de Trie et du Magnoac)

**Secrétaire de séance :** M. BLANQUART Philippe

**Objet : Mise en œuvre et gestion des chèques « conseil agronomique » dans le cadre du dispositif expérimental du site démonstrateur « Gimone » portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

M. le Président indique que dans le cadre de la démarche expérimentale proposée par le GIP LIA (Groupement d'Intérêt Public « Lien Innovation Agroécologie ») sur les sites démonstrateurs « Gimone » et « Gers », l'accompagnement technique et agronomique assuré par un organisme de conseil agronomique agréé choisis librement par les agriculteurs du secteur démonstrateur « Gimone » qui vont s'engager dans l'évolution de leurs pratiques culturales (sur les couverts végétaux et/ou la réduction des produits phytosanitaires) va bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau de 70% de son coût plafonné, sous forme de chèques conseil.

Le contenu du conseil agronomique attendu a été défini dans un cahier des charges établi par le GIP LIA et validé par l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat, permettant de délivrer un agrément aux organismes de formation qui peuvent être sollicités par les agriculteurs.

Cette démarche expérimentale, testée sur 3 ans, découle d'une large concertation engagée depuis le début d'année entre l'Agence de l'Eau, le GIP LIA, la DDT32, la Chambre d'Agriculture du Gers, le SM3V et le SYGRAL qui a abouti en juillet dernier à un consensus sur son portage.

Le SYGRAL étant donc identifiée comme structure porteuse de cette expérimentation sur la vallée de la Gimone, en amont du point de captage pour l'eau potable de Mauvezin, il doit déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau correspondant au montant des aides à reverser directement aux agriculteurs engagés.

Le Président,

**SYGRAL**  
7 place de la halle  
32170 SOLOMIAC

Guy MANTOVANI

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE  
DE GESTION DES RIVIERES  
ASTARAC-LOMAGNE  
(SYGRAL)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

**Date de la séance**

16 SEPTEMBRE 2025

**Date de la convocation**

25 AOÛT 2025

**Objet de la délibération**

Mise en œuvre et gestion des chèques « conseil agronomique » dans le cadre du dispositif expérimental du site démonstrateur « Gimone » portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Page 2/2

**Publication et notification**

Le

**VOTE**

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	12
Délégués suppléants présents :	5
Délégués suppléants avec voix délibérative :	5
Délégués avec pouvoir de vote :	6
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

M. le Président indique que le site démonstrateur « Gimone » qui comprend la partie de la vallée de la Gimone entre les communes de Saramon et de Mauvezin (*incluant le sous-bassin versant de la Marcaoue*) concerne 389 exploitations agricoles (dont principalement 210 exploitations céréalières, en conventionnel) couvrant une superficie de plus de 19 500 ha.

L'engagement prévisionnel des agriculteurs de ce secteur démonstrateur, sur les 3 ans de cette expérimentation, a été estimé par le GIP LIA comme suit :

**Tableau 2**

Prévision nb agriculteurs Gimone	2026	2027	2028
Niveau 1	30	60	60
Niveau 2	10	40	60
<b>Total agri engagés</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>120</b>

Pour la 1<sup>ère</sup> année de mise en place des chèques conseil (hiver 2025-2026), le montant de l'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau a été estimé à 38 000 € TTC, selon la répartition ci-dessous :

ZONE Gimone	Aide plafond/c	Nb agri	Montant facturé HT	Montant aide
Niveau 1	800,00 €	30	34 285,71 €	24 000,00 €
Niveau 2	1 400,00 €	10	20 000,00 €	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>40</b>	<b>54 285,71 €</b>	<b>38 000,00 €</b>

Toutefois, si à la date de clôture des inscriptions, le nombre d'agriculteurs engagés dans ce dispositif expérimental était bien inférieur à la prévision, M. le Président ajusterait alors à la baisse le montant de l'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, par courrier.

Aussi, M. le Président propose de demander une aide financière de 38 000 € TTC à l'Agence de l'Eau, au titre de la première année d'expérimentation des chèques conseil pour l'évolution des pratiques agricoles sur le secteur démonstrateur « Gimone ».

Ouïe l'expose et après échange de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** que le SYGRAL assure le portage et l'animation du dispositif expérimental du site démonstrateur « Gimone », incluant la mise en œuvre et la gestion des chèques conseil au bénéfice des agriculteurs engagés dans la démarche proposée pour évolution de leurs pratiques agricoles, pour une durée initiale de 3 ans ;
- 2°/ **Sollicitent** l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible, sur la base d'un montant prévisionnel global d'aide aux chèques conseil, de 38 000 € TTC pour l'année 2026 ;
- 3°/ **Autorisent** M. le Président à ajuster si besoin, à la baisse, le montant de l'aide sollicitée, par courrier officiel adressé à l'Agence de l'Eau ;
- 4°/ **Disent** que les charges et produits liés à la gestion comptable des chèques conseil seront inscrits au budget de l'établissement, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 16/09/2025

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

